



Déclaration de Naples Réunion des membres Méditerranéens de l'UICN Juin 2004

Les membres Méditerranéens de l'UICN notent que :

- la région Méditerranéenne est une des plus riches du monde en terme de diversité biologique et diversité de paysage, avec des écosystèmes uniques et un endémisme important, à cause de sa géomorphologie et de son histoire bien particulières ;
- le bassin Méditerranéen a été le berceau de civilisations florissantes depuis des milliers d'années, et représente toujours parmi les exemples de culture les plus extraordinaires de tous les temps ;
- la région Méditerranéenne est un des « points chauds » de la biodiversité globale, caractérisée par une profonde influence des activités agricoles, de la pêche et du tourisme sur son histoire, son économie, ses paysages, et par des aires protégées relativement petites et ayant d'importantes interactions avec les communautés locales ;
- les liens culturels et historiques entre les différents pays du bassin ont permis de développer un fort sentiment de solidarité et d'identité régionales, de culture commune, autour de cette *Mare nostrum* ;
- ils reconnaissent que :
 - le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN a été un élément déterminant pour la mise en place d'une meilleure coopération et d'échanges de programmes pour la région, grâce au soutien de base du Ministère de l'environnement Espagnol et de la Junta d'Andalousie ;
 - plusieurs activités nationales et internationales ont été récemment développées pour favoriser une vision claire de la conservation des ressources naturelles Méditerranéennes ;
 - les aires protégées de la région ont augmenté en nombre et des méthodes innovatrices pour leur gestion ont été développées ;
 - la plupart des pays Méditerranéens ont en commun les mêmes thèmes de développement socio-économique et pour la conservation malgré des différences significatives, qui sont toujours existantes entre les rives de la Méditerranée, en termes de produit national brut par habitant et de surface protégée ;
 - l'importance du maintien des paysages agricoles et des diverses races et méthodes d'élevage ;
 - malgré les efforts déployés, les écosystèmes Méditerranéens présentent un niveau de dégradation toujours alarmant, menaçant les ressources naturelles, biologiques et culturelles ;
 - le rôle des écosystèmes et des cultures Méditerranéens est important pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire et ceux de 2010.



- Les participants :
- exhortent tous les pays Méditerranéens et l'UICN à coordonner leurs actions pour promouvoir les plans stratégiques pour la conservation des principaux systèmes environnementaux comme les montagnes, les grands bassins versants, les zones côtières et marine, les îles et la haute mer ;
- exhortent tous les pays Méditerranéens et l'UICN à améliorer la coopération entre les Etats et les organisations dans le but d'établir un système écologiquement représentatif et géré avec efficacité, d'aires protégées terrestres comme marines, prenant en compte, si nécessaire, la Déclaration de Malibu sur les écosystèmes de type Méditerranéen ;
- recommandent aux gestionnaires des aires protégées de promouvoir la valorisation économique et sociale des produit et des services liés à la biodiversité, et ce de manière durable ;
- s'engagent à échanger les informations, expériences et expertises, à travailler ensemble, dans de nombreux domaines tels que la gestion des aires protégées, des écosystèmes et des espèces, la résolution des conflits et le dialogue entre parties prenantes, le transfert de technologie, l'accès et le partage des bénéfices, et à promouvoir des initiatives concrètes de recherche et monitoring ainsi que pour les activités visant l'accroissement des capacités à tous les niveaux ;
- soutiennent les indications apportées par la Convention sur la Diversité Biologique concernant le maintien des connaissances traditionnelles, leur intégration dans les stratégies de conservation et la gestion des ressources naturelles ;
- s'engagent à augmenter la collaboration entre les aires protégées et les Organisations internationales de la région telles que l'UICN, le PNUE (particulièrement le CAR/ASP), et également les divers réseaux nationaux et internationaux comme EUROPARC, Federparchi, etc., de façon à assurer un rôle important pour les aires protégées Méditerranéens dans les forums et stratégies environnementaux internationaux ;
- promeuvent les projets existants ayant pour but l'amélioration du potentiel systémique des aires protégées et la création de réseaux écologiques terrestres et marins, entre autres en appliquant des concepts innovants comme l'approche éco-régionale ;
- encouragent tous les gestionnaires d'aires protégées Méditerranéens à renforcer leurs relations avec les communautés locales et à s'assurer que les aires protégées sont perçues comme des opportunités pour améliorer les conditions de vie et promouvoir le développement local, grâce à la diffusion de l'information et à la prise de conscience publique.
- Les participants demandent un renouvellement des efforts déployés pour la mise en application de :
- la Convention sur la Diversité Biologique, en facilitant la mise en place du Programme de Travail sur le Aires Protégées, de l'approche écosystémique, des lignes directrices pour les espèces étrangères invasives, du programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts, des principes d'Addis Abeba sur le tourisme durable, la Stratégie
- Globale pour la Conservation des Plantes, et des Lignes directrices de Bonn sur l'Accès et le Partage des Bénéfices ;



- la Convention RAMSAR, et en particulier le programme MedWet, en facilitant l'intégration des stratégies pour l'agriculture durable, pour les réserves d'eau douce et pour la diversité biologique ;
- la Convention de Barcelone, en encourageant les pays à ratifier et à mettre en application les protocoles, en particulier ceux concernant la sécurité de la navigation et les Aires Spécialement Protégées ;
- la Convention pour Combattre la Désertification, grâce à l'identification des meilleures pratiques de gestion des terres arides et semi-arides, et le rôle des savoirs traditionnels et des systèmes d'aires protégées dans la gestion des eaux douces ;
- la Convention de Bonne et ces accords spécifiques ;

- les participants, de plus :
 - exhortent les gestionnaires d'aires protégées à améliorer les processus de gouvernance dans le but d'une meilleure transparence, efficacité, participation, et justice sociale dans les décisions et actions, en facilitant l'accès à l'information et en promouvant les initiatives de soutien aux communautés locales ;
 - soutiennent le Plan intersessionnel 2005-2008 du Centre de Coopération pour la Méditerranée et l'initiative du « Compte à rebours 2010 » de l'UICN ;
 - demandent à l'UICN de travailler avec les membres et les partenaires régionaux concernés pour s'assurer de la diffusion la plus large des conclusions et résultats de la réunion des pays Méditerranéens sur les aires protégées, qui s'est tenue à Murcia, et du Congrès Mondial des Parcs de Durban ; demandent également de faciliter les processus de développement des plans pour la conservation des espèces d'intérêt régional, ainsi que des processus d'identification d'une stratégie sur les espèces étrangères invasives pour la région Méditerranéenne, prenant en considération la Stratégie Pan-Européenne développée sous la Convention de Bern ;
 - soutiennent l'établissement d'une association des aires protégées de la Méditerranée, et au niveau nationale quand cela s'avère nécessaire ;
 - accueillent l'initiative du Ministère Italien de l'Environnement de partager sa longue expérience de la gestion des aires protégées, en, entre autres, organisant cette réunion des membres, en y présentant son expérience, et en organisant le premier *Ad-Hoc Open Ended Meeting on Protected Areas* sous la CBD, en Italie en Avril 2005 ;
 - reconnaissent l'importance de s'assurer de la meilleure qualité technique et politique de la réunion informelle sur les aires protégées citée ci-dessus, et invite l'UICN à organiser une réunion préparatoire des acteurs Méditerranéens.

- Les participants reconnaissent que cette Déclaration ne pourra être mise en application sans un contexte de coopération, de solidarité et de paix dans notre région.